



## Proposition d'aliénation de terrains au Baudry

DEL11\_2023\_04\_12

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Le douze avril deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents :** GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GAL Claude, FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, du PREMORVAN Erika, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, EVANO Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga. PURENNE Myriam.

**Étaient absents excusés :** LE GALLIC Christine, PROD'HOMME Anne Sophie, DUPUY Typhenn JEGOUX Thomas, TROTTIER Stéphane.

**Pouvoirs :** LE GALLIC Christine donne pouvoir à LE ROUX Anne  
PROD'HOMME Anne-Sophie donne pouvoir à EVANNO Eric  
JEGOUX Thomas donne pouvoir à LE CAPITAINE Anne-Cécile  
TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam

Le secrétariat a été assuré par : EVANO Thomas

Rapporteur : Monsieur Jérôme LE DREAN

L'adjoint informe l'assemblée :

La collectivité a été sollicitée par M. MOREAU Daniel en vue de lui céder, en terrain non viabilisé, les parcelles suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse / Lieu-dit	Superficie	Nature réelle
LANGUIDIC	ZA 83	Lieu-dit Baudry 56440 LANGUIDIC	6 620 m <sup>2</sup>	Étang de classe 1
LANGUIDIC	ZA 84	idem	20 m <sup>2</sup>	Sol
LANGUIDIC	ZA 105	idem	674 m <sup>2</sup>	idem
LANGUIDIC	ZA 106	idem	2 566 m <sup>2</sup>	idem
LANGUIDIC	ZA 107	idem	120 m <sup>2</sup>	idem
LANGUIDIC	ZA 108	idem	1 319 m <sup>2</sup>	idem
LANGUIDIC	ZA 109	idem	5 483 m <sup>2</sup>	idem
LANGUIDIC	ZA 110	idem	781 m <sup>2</sup>	idem
LANGUIDIC	ZA 111	idem	658 m <sup>2</sup>	idem
LANGUIDIC	ZA 112	idem	2 806 m <sup>2</sup>	idem
			<b>TOTAL</b>	<b>21 867 m<sup>2</sup></b>

  

LANGUIDIC	SE 27	Lieu-dit Vellec Izellan 56440 LANGUIDIC	820 m <sup>2</sup>	Sol
			<b>TOTAL</b>	<b>21 867 m<sup>2</sup></b>

Le porteur de projet est un transporteur routier basé dans le nord de la France qui cherche un point d'étape dans la région. Le plan d'eau n'est pas piscicole et pourrait servir de réserve d'eau en cas d'incendie.

Il s'agit d'une emprise de 21 867 m<sup>2</sup> au total dont 15 162,82 m<sup>2</sup> en zone Ui et 6 704,18 m<sup>2</sup> en zone Ab.

Ces parcelles ont été estimées par les domaines à 250 000 € HT avec une marge d'appréciation de 10%.

Il est proposé de céder l'ensemble des parcelles, non viabilisées, au montant de 275 000 € net vendeur. Le montant de TVA sur marge en sus, à la charge de l'acquéreur, s'élèvera à 48 204,85 €.

La ventilation du prix serait la suivante :

Pour les 15 162,82 m<sup>2</sup> en zone Ui : 251 809,79 € HT à 16,61 €/m<sup>2</sup> + 48 204,85 € de TVA sur marge

Pour les 6 620 m<sup>2</sup> d'étang en zone Ab : 23 170 € net vendeur à 3,50 €/m<sup>2</sup>

Pour le reliquat de 84,18 m<sup>2</sup> en zone Ab : 20,21 € net vendeur à 0,24 €/m<sup>2</sup>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** l'estimation des domaines,

**Vu** l'avis favorable de la commission travaux urbanisme,

- **APPROUVE** la cession à M. MOREAU Daniel de l'ensemble des parcelles précitées non viabilisées, au montant de 275 000 € net vendeur, le montant de TVA sur marge en sus, à la charge de l'acquéreur, s'élevant à 48 204,85 €,
- **APPROUVE** la prise en charge des frais de géomètre et de notaire par l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes se rapportant à cette opération, en l'étude notariale de Me Boutet, notaire à Languidic.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 7 juin 2023

Le Maire,



Laurent DUVAL